

# RÉPUBLIQUE OU ISLAMISME IL FAUT CHOISIR !

Au mépris de la laïcité et des lois françaises, des milliers de musulmans occupent illégalement, plusieurs fois par semaine, les rues de nos villes pour prier. Ces violations répétées à la laïcité, à la libre circulation et à la souveraineté de l'État se font avec l'aval de la caste UMPS engagée dans une scandaleuse politique communautariste.

## Les lois de la République bafouées

♦ Dans plusieurs villes de France, des **milices communautaires** bloquent régulièrement les rues et en interdisent la circulation aux riverains pour permettre à des centaines de musulmans de prier.

♦ Cette occupation illégale de la voie publique se fait avec la **complicité des pouvoirs publics**, qui refusent de faire respecter l'ordre républicain de peur de provoquer des émeutes.

♦ Alors que les prières de rues sont **interdites en Algérie**, où l'islam est religion d'État, elles sont autorisées en France, pays laïc !

♦ Tout comme la burqa, la construction de minarets, la généralisation de la nourriture halal, l'interdiction du porc dans les cantines scolaires, **les prières de rues sont la manifestation d'un islam politique et revendicatif** qui défie nos lois.

## CE QUE FERA LE FRONT NATIONAL

✓ Inscrire dans la Constitution : « *la République ne reconnaît aucune communauté* ».

✓ Lutter contre toutes les féodalités qui visent à substituer les lois communautaristes aux lois de la République.

✓ Interdire le financement direct ou indirect des lieux de culte, conformément au principe de laïcité.

✓ Interdire le financement des mosquées par des pays étrangers qui ne respectent pas la liberté de conscience et la liberté religieuse (Arabie Saoudite...).

✓ Autoriser que le seul financement des lieux de culte par les fidèles, selon des règles strictes et encadrées par les lois françaises.

## La laïcité saccagée

♦ Alors que la loi de 1905 sur la laïcité dispose que « *la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte* », l'État et les collectivités locales **participent directement ou indirectement à la construction de lieux de culte musulmans** par l'attribution de baux emphytéotiques ou par des subventions aux activités culturelles des mosquées.

♦ Pour justifier ces occupations de rues, la classe politico-médiatique avance l'absence d'un nombre suffisant de mosquées. **C'est faux : entre 1965 et 2010, la France est passée de 5 à 2359 lieux de culte musulmans !**

♦ La multiplication de ces prières de rues est d'abord la **conséquence d'une immigration massive et incontrôlée** qui sape les fondements de notre identité nationale.

LE 20 MARS, AUX ÉLECTIONS CANTONALES

# VOTEZ FRONT NATIONAL

l'opposition nationale, populaire et sociale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

JE DÉSIRE :

- Soutenir l'action du FN pour défendre les valeurs de la République française
- Adhérer au Front National

FN - 78, rue des Suisses - 92000 NANTERRE - 01 41 20 20 00 - [www.frontnational.com](http://www.frontnational.com)

